



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 17 mars 2005

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKHTAOUI

Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE -
M. BERNARD J.J. - Melle BERNARD M. - Mme BESSIS - M. BOUHELIER -
M. BOURNY - M. BRESSAND - M. BRIOT - M. BRUYERE - M. CHAPUIS -
M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - Mme DELEBARRE -
M. DINCHER - M. DOUHAI - M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN -
M. ESMONIN - M. ETIEVANT - Mme FLAMENT - M. FOUCHERES -
M. FOUILLOT - M. GERVAIS - M. GILLOT J.P. - M. GILLOT G. -
M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. IZIMER - M. JOLY - M. JULIEN -
M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA -
Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON - Mme MASSU
- M. MENUT - M. MILLOT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. NUDANT -
M. OBRIOT - M. PARIS - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - M. PINON -
Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SAUNIE -
M. SOUMIER - Mme TENENBAUM - M. VOUILLOT.

Membres absents :

M. ALLAERT (pouvoir à M. PRIBETICH) - M. AUDARD (pouvoir à
M. ESMONIN) - M. BERTELOOT (pouvoir à M. MILLOT) - Mme BIOT (pouvoir
à Mme LEMOUZY) - Mme BLIGNY (pouvoir à M. BOURNY) - M. BRENOT -
M. CARBONNEL (pouvoir à M. MOREAU) - M. DANIERE - M. DELATTE
(pouvoir à M. Gilbert MENUT) - M. DESVIGNES (pouvoir à M. DOUHAI) -
M. DODET (pouvoir à M. FOUCHERES) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir
M. SAUNIE) - M. HESSE (pouvoir à M. FOUILLOT) - M. PERRIN - M. ROIZOT
(pouvoir à M. BARBEY).

OBJET : TRANSPORTS - Contrat de délégation du service public pour l'exploitation de la fourrière automobile – Choix du délégataire.

Par délibération du 24 juin 2004, le Conseil de la Communauté a retenu le principe de la délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile.

La procédure de mise en concurrence a été organisée conformément aux dispositions des articles L1411-1 à L1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux délégations de service public, et en application de la loi n° 93-122 du 22 janvier 1993 et du décret n° 471 du 24 mars 1993.

Les rapports de la Commission de délégation de service public retracent les différentes étapes de la procédure, l'examen des offres ainsi que l'avis émis sur les propositions.

Les dossiers ci-dessus mentionnés, les motifs du choix de l'entreprise candidate, l'économie générale du contrat de délégation et le projet de convention ont été adressés le 2 mars 2005 à chacun des membres du Conseil conformément à l'article L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la Sarl LEVEILLE & JOLINET a présenté une offre apportant les garanties économiques et techniques pour assurer dans de bonnes conditions l'exécution du service de la fourrière automobile :

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **de confier** à la Sarl LEVEILLE & JOLINET, la gestion de la fourrière automobile de l'agglomération dijonnaise pour la période du 1^{er} mai 2005 au 30 avril 2010,
- **d'approuver** le contrat de délégation de service public de la fourrière automobile et ses annexes,
- **d'autoriser** le Président à signer ces documents et tous documents utiles à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le 18.03.05
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 MARS 2005

